



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(9)/00.3

11 avril 2000

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Neuvième réunion

Genève, 25-26 mai 2000

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Le VIH/SIDA et le secteur de l'éducation

Résumé d'orientation

L'épidémie de SIDA pose un certain nombre de défis spécifiques au secteur de l'éducation, et notamment en entamant sa capacité à assurer une éducation de qualité pour tous. Dans les pays les plus touchés, les conséquences directes de l'épidémie sur le personnel du système éducatif amoindrisent de manière significative ses capacités à fournir des services éducatifs. On note une érosion rapide des ressources humaines, mais également du nombre des personnes susceptibles de rechercher et bénéficier des services d'éducation. Or, l'éducation peut atténuer les conséquences négatives du SIDA en créant des conditions qui limitent les risques de transmission du VIH (réduction de la pauvreté, responsabilisation et respect des droits de l'homme). En outre, le secteur de l'éducation dispose de l'infrastructure et des ressources humaines voulues pour promouvoir les comportements préventifs et créer un contexte favorable.

Huit domaines d'action prioritaire ont été identifiés pour atténuer l'impact négatif du VIH/SIDA sur le secteur de l'éducation : a) élaboration de politiques et action de persuasion ; b) réforme des programmes sur le SIDA ; c) formation des professeurs fondée sur les compétences en matière d'éducation sur le SIDA ; d) conseil et services de santé ; e) développement du potentiel d'action du système éducatif ; f) mobilisation de ressources en faveur de l'éducation sur le SIDA ; g) partenariats dans les domaines du SIDA et de l'éducation ; et h) recherche et évaluation.

De surcroît, trois domaines prioritaires, conçus pour maximiser l'impact positif de l'éducation sur la réduction de la transmission du VIH/SIDA, sont recommandés pour les pays les plus touchés : politiques garantissant des programmes éducatifs complets à l'intention des orphelins du SIDA, des enfants gérant des ménages et des enfants déplacés à cause du SIDA ; intégration de l'éducation sur le SIDA dans les programmes d'éducation non formels par l'intermédiaire des structures communautaires ; et élaboration de programmes éducatifs innovants à l'intention des jeunes filles dont la vulnérabilité et le risque d'infection par le VIH augmentent rapidement.

Le Secrétariat de l'ONUSIDA et les Coparrainants, par l'intermédiaire du groupe de travail interinstitutions chargé de l'éducation sur le SIDA en milieu scolaire, et en collaboration avec leurs partenaires respectifs, élaborent une riposte coordonnée au problème de l'interaction entre l'épidémie de VIH/SIDA et le secteur de l'éducation. A partir d'approches stratégiques cohérentes, et fort des avantages comparatifs du Secrétariat et des Coparrainants, le Groupe de travail rendra opérationnel l'ordre du jour de la riposte du secteur de l'éducation à l'épidémie.

Action requise

Le CCP est invité à approuver le processus d'élaboration d'une stratégie ONUSIDA coordonnée dans le secteur de l'éducation aux fins d'appui et de renforcement des ripostes nationales.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Impact de l'épidémie de SIDA sur le secteur de l'éducation.....	4
III. Impact de l'éducation sur l'épidémie de SIDA.....	5
IV. Obstacles.....	6
V. Domaines d'action stratégiques	8
VI. Priorités pour les pays confrontés à une épidémie de SIDA généralisée	12
VII. Mécanismes de mise en oeuvre.....	13
VIII. Rôle de l'ONUSIDA	14
IX. Etapes à suivre	14
X. Conclusions	16

I. Introduction

1. Suite à la recommandation faite au Secrétariat de l'ONUSIDA par le Conseil de Coordination du Programme les 28 et 29 juin 1999 (Point 3 de l'ordre du jour – Rapport du rapport du Directeur Exécutif; document UNAIDS/PCB/(8)/99.2) : « Le CCP reconnaît l'importance croissante de l'engagement du secteur éducatif dans la promotion des compétences psychosociales et du rôle des médias pour donner aux jeunes la capacité d'éviter la transmission du VIH et pour contribuer à débarrasser les différents milieux des phénomènes de stigmatisation. Le CCP a donc demandé au Secrétariat et aux Coparrainants, notamment l'UNESCO, de documenter la contribution du secteur éducatif pour atténuer les répercussions de l'épidémie et d'analyser l'effet du VIH/SIDA sur le développement du secteur éducatif, notamment au niveau de la scolarisation. Le CCP a également demandé qu'un rapport de situation lui soit présenté lors de la prochaine réunion ».

2. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et les Coparrainants - OMS, UNICEF, PNUD, UNESCO, FNUAP, PNUCID et la Banque mondiale - par l'intermédiaire du groupe de travail interinstitutions chargé de l'éducation sur le SIDA en milieu scolaire et en collaboration avec leurs partenaires respectifs, entament un processus visant à élaborer une riposte coordonnée pour combattre l'effet du SIDA sur l'éducation, axée sur le renforcement des ripostes au niveau national par la fourniture d'un soutien technique destiné à accroître la capacité technique des pays, ainsi que sur une aide à la mise en œuvre de l'ensemble d'actions souhaitées.

3. L'épidémie de SIDA a continué à s'étendre, avec une estimation de 16 000 nouveaux cas chaque jour dans le monde entier. Aujourd'hui, le nombre de personnes vivant avec le VIH ou le SIDA atteint les 33,6 millions, dont un tiers sont des jeunes gens âgés entre 10 et 24 ans. Dans de nombreux pays, l'épidémie sape le système éducatif et, dans d'autres, elle reste une menace potentielle. Dans les pays les plus touchés, le secteur de l'éducation est littéralement ravagé par l'épidémie de SIDA. Dans certains pays, les professionnels de l'éducation enregistrent des taux d'infection et de mortalité supérieurs à ceux de la population en général. En outre, bon nombre des enfants à qui ils devraient faire la classe sont fortement incités à quitter l'école à cause de leur propre maladie, de la nécessité de prendre soin des membres de leur famille touchés par l'infection, ou encore pour des raisons économiques. Des efforts doivent être entrepris à la fois pour contrer les effets négatifs qu'a le SIDA dans les régions telles que l'Afrique subsaharienne, mais aussi pour éviter la propagation de la maladie dans les zones moins touchées.

4. Le SIDA touche tous les secteurs de la société. La prévention de l'infection à VIH et de la discrimination qu'elle entraîne nécessite donc que l'on prenne en compte tout un ensemble de considérations culturelles, sociales, religieuses, sanitaires et éducatives, ainsi que leurs implications éthiques et morales. L'éducation est l'une des clés d'un développement économique et social durable. Par conséquent, elle doit être au cœur de toute stratégie globale de prévention du SIDA, de soins aux personnes touchées, et d'atténuation des effets de la maladie. Elle est utile à plusieurs titres : elle favorise la mise en place de conditions propices à une réduction des risques de transmission du VIH (réduction de la pauvreté, égalité entre les sexes, responsabilisation), et elle offre un vecteur approprié pour la

diffusion, auprès des étudiants, de leur parents et de la communauté, d'une information sur la prévention du SIDA, les soins et l'appui aux personnes touchées.

5. Le secteur de l'éducation regroupe un certain nombre d'éléments différents, mais étroitement liés entre eux : i) le système éducatif et les prestataires des services éducatifs : institutions éducatives (écoles, centres de formation pour adultes, programmes de formation professionnelle, programmes de formation pour adultes), responsables et contrôleurs de la politique éducative et enseignants ; et ii) les « clients » des services éducatifs : étudiants, parents et la collectivité dans son ensemble.

6. Toute analyse de l'interaction entre le SIDA et le secteur de l'éducation doit s'inscrire dans le contexte plus général des liens existants entre l'éducation et les avantages du développement durable. Un nombre croissant de conférences et conventions internationales soulignent d'ailleurs ce point : 1) la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par 191 pays, stipule ainsi que « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances (...) » ; 2) et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par 161 pays à ce jour, stipule que « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, etc. ». Ces deux conventions soulignent la responsabilité qu'ont les Etats à garantir un accès équitable et non discriminatoire à l'éducation.

7. Par ailleurs, plusieurs accords mondiaux des Nations Unies ont récemment réaffirmé le droit fondamental à l'éducation. Ainsi, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial sur le développement social, et la Plate-forme d'action de Beijing mettent tous en exergue les liens inextricables qui unissent éducation et développement, et proposent divers stratégies et objectifs concrets en faveur de l'éducation, avalisés par les Etats Membres des Nations Unies. L'objectif est de garantir que des ressources importantes, publiques et privées, sont consacrées à l'éducation (par exemple, pour contribuer aux coûts d'infrastructure, de personnel et des programmes), et que les services fournis satisfont à des critères raisonnables de qualité. La mise en place récente d'une stratégie en faveur de l'éducation des filles à l'échelle du système des Nations Unies, menée par le Groupe des Nations Unies pour le Développement, traduit bien l'importance qu'accordent les Nations Unies à ce secteur. Cette initiative revêt un rôle particulier au regard de l'action contre le SIDA, dans la mesure où, dans certaines régions de l'Afrique subsaharienne, les filles entre 15 et 19 ans sont cinq fois plus exposées à l'infection à VIH que les garçons du même âge.

8. L'épidémie de SIDA pose un certain nombre de défis particuliers au secteur de l'éducation, notamment dans le sens où elle entame sa capacité à assurer une éducation de qualité pour tous. Dans les pays les plus touchés, les conséquences directes de l'épidémie sur le personnel du système éducatif amoindrissent de manière significative ses capacités à fournir des services éducatifs. On note une érosion rapide des ressources humaines, mais également du nombre des personnes susceptibles de rechercher et bénéficier des services d'éducation. En Afrique subsaharienne, qui concentre 90 % des infections à VIH, un tiers des enfants ne vont pas à l'école, et l'on table sur une augmentation régulière du nombre absolu des enfants non scolarisés. Face à cette situation, il y a lieu de concevoir de nouvelles méthodes pour fournir une éducation aux enfants qui n'ont pas accès aux systèmes éducatifs formels.

9. Si le système éducatif ne doit pas être le seul vecteur d'éducation et d'information sur le SIDA, il constitue néanmoins un point d'accès essentiel à l'information et aux compétences dont les jeunes gens ont besoin pour se protéger de la maladie. D'après les éléments recueillis dans des pays en développement (Ouganda, Sénégal, Thaïlande et Zambie), une éducation complète et adaptée concernant le SIDA, dispensée par l'intermédiaire des systèmes éducatifs formels et non formels, peut contribuer à faire reculer les niveaux d'infection à VIH. Par conséquent, les programmes nationaux d'éducation doivent impérativement comprendre une information complète sur le SIDA.

II. Impact de l'épidémie de SIDA sur le secteur de l'éducation

10. L'analyse de l'interaction existant entre le SIDA et le secteur de l'éducation doit s'appuyer sur l'examen de deux grandes questions : (i) l'impact que le SIDA peut avoir sur le système éducatif ; et (ii) l'impact que l'éducation peut avoir sur la prévention de la propagation du SIDA.

11. Le SIDA touche le secteur de l'éducation dans la mesure où il affecte : a) la demande d'éducation ; b) la qualité de l'éducation ; et c) la gestion des systèmes éducatifs.

Impact sur la demande

12. A mesure que l'incidence du SIDA a progressé dans certaines régions du monde, on a noté un recul des inscriptions. Les zones les plus touchées commencent à afficher une baisse de la demande générale de services d'éducation, qui se traduit par un repli du nombre des inscriptions dans les écoles élémentaires, l'enseignement professionnel et destiné aux adultes, ainsi que dans les établissements d'enseignement tertiaire. De plus, le SIDA a également eu une incidence négative sur les taux de mortalité infantile et juvénile avec, dans les zones les plus touchées, une baisse drastique de la population en âge d'être scolarisée. Depuis le début de l'épidémie, 3,8 millions d'enfants ont déjà été infectés par le VIH, dont plus des deux tiers sont morts. Dans des pays tels que le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, le nombre des enfants en âge d'entrer dans l'enseignement primaire sera inférieur de plus de 20 % en 2010 à ce que prévoyaient les projections établies avant l'épidémie.

13. Parallèlement, le nombre des personnes ayant quitté l'école a augmenté, et de nombreux jeunes gens ont vu leur accès aux établissements limité ou refusé en raison des exigences supplémentaires qu'imposent l'infection : prise en charge de la maladie, soins aux membres de la famille (les filles en particulier sont retirées des établissements ou quittent l'école pour cette raison), traumatisme lié à la maladie ou au décès dans la famille, discrimination et stigmatisation, baisse des ressources de la famille et nécessité concomitante d'entreprendre une activité rémunérée, et/ou diminution de l'aide financière familiale. Bien souvent, il s'agit d'orphelins, d'enfants des rues ou de jeunes dans la vie active avec des ressources extrêmement limitées, pour qui les incitations à rejoindre le système éducatif sont faibles.

14. Par ailleurs, les taux de morbidité et de mortalité élevés des enseignants et personnels administratifs du système éducatif ont eu une incidence négative majeure sur la fourniture des services éducatifs dans les établissements scolaires et d'enseignement professionnel, y compris les universités. En Zambie, par exemple, le taux de mortalité des 15-49 ans est de

23 pour mille ; en 1998, ce taux était pour les instituteurs supérieur de 70 %, à 39 pour mille. Pour les systèmes éducatifs, la nécessité d'élaborer des mécanismes permettant de répondre efficacement à cette situation et d'éviter les coûts élevés induits par les perturbations liées à l'absentéisme des enseignants (à cause de la maladie ou de l'obligation de soigner des proches) est en passe de devenir une question cruciale.

Impact sur la qualité

15. Dans les pays gravement touchés, la qualité de l'enseignement proprement dit et de son contenu a baissé, en particulier dans les systèmes éducatifs déjà confrontés à des difficultés. La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage devient de plus en plus aléatoire. Les établissements se débattent pour pallier l'absentéisme des enseignants, les conditions sanitaires insatisfaisantes et la raréfaction des professeurs formés.

16. L'épidémie a mis en évidence les insuffisances des programmes éducatifs qui, le plus souvent, ne permettent pas d'aborder les nombreuses questions sensibles autour du SIDA. En conséquence, les informations de base permettant d'apporter aux étudiants les compétences psychosociales fondamentales pour faire face à des contextes à risque sont bien souvent occultées, voire proscrites. Dans ces cas de figure, le rôle de l'éducation en tant qu'outil de formation aux exigences de la vie réelle s'en trouve sapé.

Impact sur la gestion du secteur de l'éducation

17. En plus du manque de fiabilité du personnel institutionnel et des personnes chargées de superviser le système éducatif, le taux élevé de rotation du personnel a eu une incidence négative sur la qualité des établissements dans certaines régions touchées. Ce problème affecte également la qualité de l'enseignement proprement dit puisqu'il rétrécit le réservoir de professeurs qualifiés, les plus expérimentés étant requis pour occuper des postes de direction.

18. L'émergence de l'épidémie de SIDA a diminué la valeur de la planification sectorielle à long terme. Actuellement, les stratégies mises en place pour répondre aux insuffisances en ressources humaines, aux pénuries en matériel et à la réforme des programmes ne sont pas mises en œuvre du fait que, bien souvent, le SIDA n'a pas été pris en compte dans la planification du secteur de l'éducation. En outre, les pratiques et politiques existantes, qui parfois renforcent la discrimination, négligent la sécurité du personnel et n'améliorent pas la médiocrité des conditions de travail et d'apprentissage, ne considèrent pas le SIDA comme un facteur de médiation. La mortalité croissante des responsables de la planification et de la supervision du système éducatif a amoindri la surveillance du secteur de l'éducation.

III. Impact de l'éducation sur l'épidémie de SIDA

19. Les programmes de prévention du SIDA peuvent se révéler efficaces auprès des jeunes gens. Les éléments disponibles donnent à penser que les programmes d'éducation sur le SIDA dispensés à l'école et au sein de la communauté peuvent réduire les comportements à risque, et qu'ils contribuent efficacement à la diffusion de l'information et à l'adoption d'attitudes positives et de comportements à moindre risque. En outre, lorsque les parents et les responsables communautaires participent activement à ces programmes, leur efficacité est

accrue, dans la mesure où les jeunes bénéficient d'un soutien actif et durable de la part de leur famille et de leur communauté.

20. Des études ont montré que, si elle est dispensée de la manière voulue, l'éducation sur la santé sexuelle et reproductive à l'intention des jeunes gens peut avoir un impact réel et durable. Une évaluation mondiale des programmes menés en milieu scolaire conclut ainsi que le fait d'inscrire une information sur la santé sexuelle, ainsi que des activités sur la prévention du SIDA, dans les programmes scolaires permet non seulement de retarder le début de l'activité sexuelle, mais également de réduire le nombre des partenaires sexuels et d'accroître le recours aux contraceptifs chez ceux qui deviennent sexuellement actifs.

21. S'ils sont véritablement complets (par exemple, s'ils mettent l'accent sur les compétences psychosociales, la formation et un soutien continu aux éducateurs, la création d'un environnement propice dans un contexte scolaire ou communautaire, et une orientation vers des services de santé complémentaires), les programmes d'éducation pour la prévention du SIDA peuvent effectivement réduire les risques d'infection par le VIH.

22. L'expérience de l'Ouganda et de la Thaïlande démontre que les programmes d'éducation sur le SIDA aident à surmonter les obstacles socioculturels qui accroissent la vulnérabilité au VIH. Par exemple, élargir les perspectives d'emploi des jeunes filles et/ou contribuer financièrement à leur éducation permet de réduire leur vulnérabilité à une exploitation sexuelle.

23. Par ailleurs, rien n'indique que les cycles d'éducation générale primaire et secondaire qui ne comprennent pas de volet d'éducation sur le SIDA soient à l'origine d'une réduction des risques d'infection par le VIH. Pour être un outil efficace de prévention, une éducation sur le SIDA, qui à la fois procure une information et apporte des compétences, doit être un élément spécifique d'un programme d'éducation générale. Seuls les pays qui ont inscrit un cycle d'éducation sur le SIDA dans leurs programmes d'éducation générale obtiennent ainsi une réduction des infections par le VIH.

IV. Obstacles

24. L'éducation peut être utilisée de plusieurs manières en tant que vecteur de sensibilisation au SIDA et de création de compétences, mais également de mécanisme d'orientation vers des programmes de soins et de soutien au niveau communautaire. Le succès de ces efforts est très variable, en fonction de la qualité, de la portée et de la durabilité des projets. Dans certaines régions, le système scolaire a été largement mis à contribution en tant que vecteur des actions de prévention du SIDA. Dans d'autres régions et communautés, la question du SIDA n'a pas été intégrée dans le secteur de l'éducation, alors même que les jeunes y ont largement accès. Par ailleurs, il arrive que les professeurs, les directeurs d'école ou les autorités locales s'opposent à la mise en œuvre des actions d'éducation sur la prévention du VIH, pour les raisons décrites ci-après.

Résistance à l'éducation sur la santé sexuelle

25. La question du SIDA est parfois perçue comme un sujet controversé. Dans la mesure où le SIDA se transmet essentiellement par contact sexuel, il suscite des tabous et pose des

questions sensibles auxquelles les autorités, les communautés et les familles ne savent bien souvent pas faire face. La prévention du VIH est donc parfois considérée comme un sujet inapproprié pour les jeunes gens, malgré le risque qui pèse sur leur santé et leur sécurité. Dans certains pays, le refus d'inscrire la question du SIDA dans les programmes d'éducation générale reste fort, y compris chez les professeurs et responsables du secteur éducatif. Même lorsque la décision est prise au niveau national d'inscrire la question du SIDA aux programmes, l'application de cette décision est parfois bloquée sur le plan régional ou local. On imagine souvent à tort que le fait de dispenser une éducation sur la santé sexuelle et reproductive en milieu scolaire est de nature à éveiller la curiosité des adolescents et à encourager une activité sexuelle précoce. Or, une évaluation mondiale de ces programmes en milieu scolaire démontre que l'éducation sur la santé sexuelle et la prévention du SIDA permet de retarder le début de l'activité sexuelle, mais également de réduire le nombre des partenaires et d'accroître le recours aux contraceptifs chez ceux qui deviennent sexuellement actifs.

Débat sur la question de l'âge auquel il convient d'inscrire la santé sexuelle et reproductive dans les programmes

26. La question de savoir à quel âge il y a lieu de commencer une éducation sur la santé sexuelle et reproductive, y compris la prévention du SIDA, a été largement débattue. Il apparaît que ces programmes doivent être mis en place au niveau de l'école primaire. Or, aujourd'hui, l'éducation sur le SIDA ne débute, dans le meilleur des cas, qu'au niveau de l'enseignement secondaire. Compte tenu des taux élevés d'abandon (en particulier chez les filles), le risque est donc grand que de nombreux enfants quittent l'école avant le cycle secondaire et donc sans aucune information sur le SIDA. La portée limitée des programmes en milieu scolaire met en évidence la nécessité de recourir à des stratégies plus larges, telles des campagnes médiatiques. En l'état actuel, les jeunes, qui ont le droit de savoir comment se protéger d'une infection par le VIH, sont confrontés à une menace très grave. **La prévention du SIDA doit démarrer à l'âge le plus précoce possible**, et assurément avant le début de l'activité sexuelle.

27. L'épidémie de SIDA remet en cause, à bien des égards, le rôle et l'impact du secteur de l'éducation. Toutefois, ces défis offrent au secteur de l'éducation la possibilité d'adapter ses pratiques actuelles de façon à apporter une riposte efficace et durable à l'épidémie, mais également d'améliorer les niveaux d'éducation en général. L'éducation est assurément un outil efficace pour la création d'un contexte favorable, dans lequel s'amenuisent la stigmatisation et la discrimination sociales à l'égard des personnes vivant avec le SIDA ou touchées par la maladie. L'éducation peut permettre aux étudiants, à leurs parents et à la communauté de se protéger et de faire face aux conséquences de l'épidémie. De plus, le secteur de l'éducation peut, par une action forte et visible, promouvoir l'action collective face au SIDA au niveau communautaire et au niveau national. Cela dit, la première étape consiste à sensibiliser le secteur de l'éducation à la question du SIDA. A cette fin, plusieurs éléments essentiels paraissent incontournables :

- mise en place de politiques adaptées au problème du SIDA à l'intention du personnel du secteur de l'éducation et des destinataires des services éducatifs ;
- garantie d'un accès équitable aux services éducatifs pour tous les membres de la communauté ;
- administration efficace des établissements éducatifs et responsabilité tant au regard des actions entreprises que d'une inaction éventuelle ;

- élaboration et fourniture de programmes éducatifs de qualité, et formation des professeurs et du personnel de façon à garantir l'acquisition d'une information précise et des compétences psychosociales fondamentales ;
- action visant à renforcer les liens communautaires de façon à créer un soutien en faveur des activités éducatives liées au SIDA et à mettre en place des approches d'élaboration et de mise en place des programmes fondées sur une participation communautaire.

V. Domaines d'action stratégiques

28. Les grands domaines d'action ci-après ont été pensés comme un ordre du jour des actions à entreprendre : i) renforcement du secteur général de l'éducation de façon à le rendre plus sensible à la question du SIDA, à tous les stades de l'épidémie ; et ii) définition de domaines prioritaires d'action et d'intervention, adaptés à la situation des pays confrontés à une épidémie généralisée.

29. L'ordre du jour des actions à entreprendre comporte huit points : a) élaboration de politiques et action de persuasion ; b) réforme des programmes sur le SIDA ; c) formation des professeurs fondée sur les compétences en matière d'éducation sur le SIDA ; d) conseil et services de santé ; e) développement du potentiel d'action du système éducatif ; f) mobilisation de ressources en faveur de l'éducation sur le SIDA ; g) partenariats dans les domaines du SIDA et de l'éducation ; et h) recherche et évaluation.

A. Elaboration de politiques et programmes visant à garantir que la prévention du VIH/SIDA et les compétences psychosociales sont bien prises en compte dans les stratégies nationales en matière d'éducation, tant dans les programmes relatifs au milieu scolaire (formels) que dans les programmes au niveau des communautés (non formels).

30. **Plaidoyer en faveur de l'éducation sur le SIDA.** Une vaste action de persuasion est nécessaire pour mettre le SIDA au cœur des priorités de l'éducation nationale, de façon à créer un contexte favorable aux initiatives. L'un des principaux objectifs de cette action doit être de susciter l'adhésion des principales parties prenantes concernées par les questions d'éducation, notamment les parents et les institutions socioculturelles, telles que les responsables communautaires et religieux. Cette action de persuasion doit viser à réduire le climat de crainte qu'engendre, dans la plupart des pays, la perspective de dispenser une éducation sexuelle auprès des plus jeunes. Il est impératif d'obtenir l'appui des principaux ministères, et notamment des hauts responsables des ministères des finances et de l'éducation chargés de l'allocation des ressources, pour garantir la disponibilité des ressources voulues.

31. **Elaboration d'une stratégie nationale.** Les gouvernements sont encouragés à veiller à ce que la prévention du VIH/SIDA et les compétences psychosociales soient bien prises en compte dans les stratégies nationales en matière d'éducation. L'accent doit en particulier être mis sur une vision collective et des actions cohérentes, dans lesquelles chaque acteur clé optimise son avantage comparatif. Les stratégies nationales doivent désigner les domaines nécessitant un soutien officiel pour améliorer les interventions au sein du système scolaire formel et du cadre communautaire. Elles doivent également rechercher des biais pour garantir et orienter de la manière voulue les ressources provenant des budgets nationaux et des programmes internationaux en faveur du développement.

32. **Accès aux programmes éducatifs des populations vulnérables.** Des politiques doivent être mises en place pour garantir un accès plus large à l'éducation formelle des jeunes gens les plus vulnérables, notamment ceux touchés et infectés par le VIH, ceux confrontés à la discrimination (orphelins, PVS), et les filles et les femmes.

B. Elaboration de programmes consacrés au SIDA et d'une procédure pour leur intégration dans les programmes éducatifs généraux et professionnels (éducation non formelle).

33. **Contenu des programmes consacrés au SIDA.** Dans les situations où les jeunes bénéficient d'un accès aux connaissances et compétences psychosociales appropriées, ils démontrent ensuite une remarquable propension à adopter des comportements à moindre risque. L'une des grandes forces du secteur de l'éducation au regard de la prévention du SIDA est de pouvoir atteindre les jeunes lorsqu'ils sont toujours à l'école, pas encore infectés et/ou à un moment où le processus de formation de leur comportement n'est pas achevé. Pour tirer le meilleur parti de cet avantage, le secteur de l'éducation doit élaborer un programme sur le SIDA axé sur la fourniture des compétences fondamentales absolument nécessaires pour un mode de vie responsable : comportement social positif, capacités d'assumer et de négocier, et comportement sexuel à moindre risque.

34. L'éducation sur la prévention et les soins relatifs au SIDA, y compris la non-discrimination, doit avoir pour objectif de transformer les normes sociales qui mettent les jeunes gens en danger. Les pays doivent donc élaborer des programmes d'éducation sanitaire en milieu scolaire qui intègrent, dans les programmes de tous les niveaux, une information sur la santé sexuelle et le SIDA.

35. Des efforts doivent être déployés pour garantir un accès à l'éducation sur le SIDA à tous les enfants scolarisés et, lorsque cela n'est pas possible, il convient d'élaborer des programmes pour les enfants non scolarisés. L'éducation par les pairs est une méthode efficace, à laquelle recourent de nombreuses ONG, pour apporter une information aux jeunes et leur permettre d'acquérir des compétences psychosociales. En outre, il faut garantir l'accès à l'éducation, en particulier aux filles, par certaines mesures spécifiques telles que des aides, des bourses et la mise à disposition de lieux autres que les établissements scolaires pour ces activités.

C. Elaboration de programmes de formation dans le domaine de l'éducation sur la prévention du VIH à l'intention des professeurs, avant et après leur entrée en activité.

36. **La formation des professeurs en matière d'éducation sur le SIDA** est une étape fondamentale si l'on veut que le secteur de l'éducation joue pleinement son rôle dans la lutte contre la propagation de la maladie, en contribuant à l'acquisition par les enfants touchés par l'épidémie de compétences psychosociales et d'une capacité à faire face. Les investissements dans les programmes de formation des professeurs aux questions sensibles liées au SIDA permettent à ces derniers de mieux comprendre les liens entre la connaissance et la formation du comportement, et de renforcer leurs compétences en matière d'enseignement et de communication sur les comportements spécifiques de prévention du VIH. S'agissant des pays confrontés à une épidémie généralisée, il est impératif d'entreprendre cette action immédiatement et de débloquer le financement voulu pour mettre en place des programmes de formation des professeurs sur le SIDA, capables d'assurer une large couverture dans un laps de temps très court.

37. L'un des principaux éléments des programmes d'éducation sur le SIDA en milieu scolaire doit être d'améliorer la capacité des professeurs à répondre aux besoins d'information liée au SIDA et à transmettre les compétences fondamentales dont les jeunes ont besoin pour se protéger. Les questions relatives aux différents aspects de la sexualité des adolescents doivent être intégrées dans les programmes de formation, de préparation et d'acquisition de compétences destinés aux professeurs avant et après leur entrée en activité.

38. Il est aussi important d'apporter une aide directe aux professeurs. Les programmes de formation doivent donc comporter un volet pour leur apprendre à mieux se protéger eux-mêmes de l'infection par le VIH. De même, ces programmes doivent leur apporter les compétences voulues pour faire face plus efficacement aux conséquences de l'épidémie sur leur vie : assumer la mort des proches, apporter des soins aux orphelins ou aux proches infectés, et gérer les exigences particulières qu'impose le SIDA sur le lieu de travail. Dans les pays à fort taux de prévalence, l'impact du SIDA sur le corps enseignant pose un véritable défi, notamment dans la mesure où il contribue grandement à la démoralisation des professeurs et responsables du secteur de l'éducation.

D. Mise en place d'un système faisant le lien entre les services de santé en milieu scolaire et les services de santé communautaires.

39. **Systèmes centraux de services de santé et de conseil sur le SIDA.** Afin de tirer le meilleur parti des ressources limitées des services de santé scolaires et communautaires, les ministères chargés de l'éducation, de la santé et des administrations locales doivent créer des collaborations stratégiques pour assurer une prestation complémentaire à celle des services de santé scolaires. La mise en place de tels liens est tout particulièrement importante dans les situations où les services sanitaires communautaires sont les mieux à même d'offrir des services sûrs et non discriminatoires à des jeunes qui ne peuvent pas, ou ne souhaitent pas, demander ces services au sein de leur établissement scolaire.

40. Dans ce type de contexte, les services de santé communautaires sont la plate-forme appropriée pour fournir une information sur le SIDA aux groupes de population difficiles à atteindre, tels que les orphelins du SIDA, les jeunes qui ont quitté l'école et les jeunes qui travaillent. La stratégie de collaboration doit notamment s'appuyer sur la création ou le renforcement des capacités de leurs ressources humaines, pour leur permettre de tenir leur rôle de circuit d'éducation sur le SIDA.

E. Elaboration de programmes spécifiques pour créer ou renforcer les capacités des décideurs et responsables politiques de façon à ce qu'ils répondent de la manière appropriée au problème du SIDA, atténuent son impact sur le secteur de l'éducation, et mettent en œuvre les actions voulues pour concrétiser le potentiel du secteur au regard de la prévention et des soins relatifs au SIDA.

41. **Programmes de création de capacités en matière de prévention et de soins relatifs au SIDA.** Le SIDA peut avoir pour conséquence de saper les investissements dans les ressources humaines dans la mesure où la maladie et les décès liés au SIDA réduisent la capacité des personnels les plus productifs et les plus expérimentés à fournir des services. Dans les pays durement touchés par l'épidémie, le secteur de l'éducation, à l'instar d'autres secteurs du plan national au plan local, est confronté à des pertes substantielles de temps de production imputables à la maladie ou à l'obligation de prodiguer des soins. Des approches

innovantes doivent être élaborées pour renforcer la capacité des décideurs et responsables de la politique de l'éducation, en particulier des programmes de planification à long terme pour protéger et améliorer les conditions et la couverture sanitaire des professeurs et personnels touchés par la maladie.

42. Améliorer la gestion et l'organisation du secteur de l'éducation dans les situations de crise est un défi auquel les gouvernements doivent répondre avec efficacité, tout en apportant un soutien continu aux professeurs et responsables touchés par l'épidémie. Dans le cadre d'une stratégie nationale en matière d'éducation et de SIDA, des actions spécifiques doivent être identifiées pour garantir l'arrivée régulière de professeurs et responsables qualifiés.

F. Mobilisation de ressources en faveur de l'éducation sur le SIDA, en particulier pour aider à la mise en place de stratégies nationales sur l'éducation et le SIDA.

43. Pour que le secteur de l'éducation fournisse efficacement les informations et compétences voulues en matière de prévention du SIDA aux jeunes et à la communauté, des ressources et un financement considérables doivent être débloqués. Le secteur de l'éducation a certes toujours souffert d'un sous-financement chronique, mais la pérennisation de cette situation ne peut certainement pas contribuer à atténuer l'impact du SIDA, ni à apporter une réponse appropriée aux besoins des étudiants, des professeurs et de la communauté touchés par l'épidémie. Les pouvoirs publics nationaux et les partenaires internationaux doivent prendre des engagements spécifiques et des ressources financières doivent être allouées si l'on veut atteindre les objectifs définis ci-avant. Faute d'un tel engagement aux niveaux national et international, les conséquences dévastatrices (déjà visibles dans les régions les plus touchées) du SIDA sur les professeurs, les étudiants et les communautés ne seront pas atténuées, et le secteur de l'éducation continuera de se dégrader.

44. Le coût de la scolarité est le seul obstacle majeur empêchant les populations marginalisées, en particulier les orphelins et les enfants touchés par le SIDA, de bénéficier pleinement de leur droit à l'éducation. Les gouvernements doivent donc examiner la mise en place de mécanismes permettant d'éliminer progressivement les coûts directs que l'éducation fait peser sur les ménages : augmentation des investissements publics dans l'éducation ; augmentation des dotations en faveur d'une éducation élémentaire de qualité ; et négociation de versements au titre du service de la dette au profit de programmes dans le domaine de l'éducation profitant directement aux personnes touchées par la maladie.

45. L'apport d'une aide financière aux projets à long terme en faveur du développement humain, en particulier des projets dans le domaine de l'éducation, doit être assuré. Des efforts doivent être entrepris pour garantir que les programmes consacrés à l'éducation de ces projets de développement comportent bien des actions spécifiques en faveur de la prévention du SIDA.

G. Création de partenariats avec les parents, la communauté et les responsables religieux, la société civile et les groupes internationaux, pour soutenir l'éducation sur la prévention du SIDA.

46. Il y a lieu de favoriser la participation active de la communauté à l'identification et la mise en œuvre des actions renforçant les initiatives éducatives prises au niveau communautaire. Il est essentiel de permettre aux familles et aux communautés de s'impliquer

dans le respect des droits des enfants, par une participation accrue à la planification et la gestion des programmes éducatifs. Des efforts doivent être menés conjointement avec les communautés pour évaluer et élaborer des méthodes de lutte contre les conséquences du SIDA par le biais des systèmes éducatifs, la fourniture d'une scolarité, la qualité de l'enseignement et la possibilité d'apprendre offerte aux enfants. Il est essentiel de placer les familles et les communautés en première ligne en les soutenant et en les dotant de moyens, puisqu'elles sont à la fois au fait des conséquences de l'épidémie et dans la position idéale pour formuler des propositions pour atténuer ses effets et éviter sa propagation.

47. Des réseaux régionaux d'aide à la mise en œuvre des actions de prévention du SIDA, de soins et de soutien, doivent être mis sur pied. De même, la création de réseaux permettant le partage des ressources humaines, techniques et financières doit être encouragée.

48. Les jeunes doivent être impliqués en tant que véritables partenaires, de même que les professeurs, les familles et les membres et responsables des communautés. L'appui des autorités et responsables locaux doit non seulement favoriser la mobilisation communautaire, mais aussi multiplier les chances pour les communautés d'être entendues.

H. Activités de recherche au niveau national en matière de planification et d'élaboration de programmes, de façon à garantir que les besoins nationaux spécifiques sont bien identifiés et pris en compte.

49. Dans chaque pays, il y a lieu d'établir un ordre du jour national de recherche, de façon à garantir la prise en compte des besoins nationaux spécifiques et la pertinence des résultats des études avec le contexte local particulier là où des interventions sont nécessaires. Les résultats de ces études doivent être repris et utilisés dans l'élaboration et l'amélioration des programmes nationaux de lutte contre le SIDA. Ces études peuvent débiter par une évaluation des politiques et programmes nationaux existants, suivie le cas échéant d'une reformulation des politiques de façon à ce qu'elles répondent précisément aux conséquences du SIDA sur le secteur de l'éducation.

50. Une analyse des études relatives au SIDA et au secteur de l'éducation menées dans le monde entier doit être conduite et ses résultats diffusés, de façon à identifier et reproduire les meilleures pratiques.

VI. Priorités pour les pays confrontés à une épidémie de SIDA généralisée

51. Outre l'ordre du jour des actions à entreprendre présenté ci-avant, les domaines d'intervention prioritaire suivants sont définis pour répondre aux besoins spécifiques des pays les plus touchés :

- *Mise en place de politiques garantissant la fourniture de programmes éducatifs complets comportant une information sur le SIDA à l'intention des groupes de population vulnérables ou difficile à atteindre. Il s'agit en l'occurrence des orphelins du SIDA, des enfants qui gèrent des ménages, des enfants sur le point de perdre un proche du fait d'une infection à VIH, des enfants éloignés de leur école et/ou de leur communauté à cause d'un cas de SIDA dans leur famille. Pour ces populations extrêmement défavorisées et souvent marginalisées, les*

dispositions de l'Enseignement primaire à l'échelon universel (Universal Primary Education - UPE) constituent sans doute une réponse appropriée.

- *Diffusion d'une information générale sur le SIDA dans le cadre des programmes d'éducation non formels à l'intention des populations vulnérables, par une mobilisation des structures communautaires telles que les agents de santé communautaires, les organisations non gouvernementales et les responsables communautaires traditionnels.* Les programmes d'éducation professionnelle et de développement des capacités menés sous les auspices de différents ministères (travail, action sociale, développement des communautés ou administrations locales) doivent prévoir des activités d'éducation sur le SIDA fondées sur les compétences psychosociales, accompagnées d'un contenu technique normatif.
- *Elaboration et mise en place de structures et programmes éducatifs innovants à l'intention des jeunes filles dont la vulnérabilité et le risque d'infection par le VIH augmentent rapidement et qui assument une responsabilité disproportionnée en matière de soins.* Sachant que ces jeunes filles sont extrêmement contraintes par leurs obligations au sein du ménage, il paraît opportun de mettre en place des structures « scolaires » de remplacement ainsi que des mécanismes de soutien, en particulier dans les pays d'Afrique les plus touchés. Par ailleurs, des mesures spécifiques, telles que des aides et bourses d'étude et des horaires aménagés, doivent être prévues pour accroître la participation des jeunes filles et réduire les obstacles pratiques à leur éducation.

VII. Mécanismes de mise en œuvre

52. La mise en œuvre de ces actions dépendra du contexte et des capacités au niveau de chaque pays. Toutefois, un certain nombre de mécanismes peuvent être envisagés pour faciliter ce processus :

- mise en place d'un groupe de travail national composé de représentants des secteurs de l'éducation et de la santé, des principales parties prenantes du secteur de l'éducation (organisations de la fonction publique, universités), de groupes de la société civile (notamment les parents), et des autres secteurs concernés (action sociale, jeunesse et autorités locales, par exemple), chargé de la planification collective et de la mise en œuvre cohérente des interventions ;
- création de réseaux techniques couvrant un large éventail de domaines, tels que la prévention et les soins relatifs au SIDA, l'éducation, la recherche et l'évaluation et le développement communautaire, pour aider et soutenir le groupe de travail national ;
- utilisation des organismes internationaux, y compris les organismes des donateurs bilatéraux, en tant qu'intermédiaires dans la mise en place d'alliances stratégiques multisectorielles, en particulier pour la mobilisation de ressources ;
- utilisation des structures et mécanismes nationaux de l'ONUSIDA pour les activités suivantes : a) sensibilisation ; b) élaboration de programmes ; c) aide au passage à une plus grande échelle et à l'intégration des initiatives en matière d'éducation et de SIDA et des meilleures pratiques dans les programmes d'éducation générale ;

- élaboration de programmes de coopération technique régionaux et sous-régionaux pour faciliter le partage entre les pays de l'expérience et des ressources spécialisées dans les domaines du SIDA et de l'éducation ;
- création de programmes d'éducation sur le SIDA dans le cadre des initiatives et accords internationaux dans le domaine de l'éducation (tels que, l'Education pour tous, l'Initiative d'Education des filles et la Plate-forme d'action de Beijing).

VIII. Rôle de l'ONUSIDA

53. Afin d'accélérer la mise en place des actions au niveau des pays, les Coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA :

- soutiendront certaines mesures visant à accroître la capacité technique des pays, en particulier en apportant une expertise technique, en collectant et partageant une information, et en mettant sur pied des réseaux ;
- faciliteront les opérations en mobilisant une volonté politique multisectorielle ;
- entreprendront un inventaire des interventions et initiatives en cours au niveau national dans le domaine de l'éducation, amenées à servir de point d'accès ou de plate-forme pour l'intégration de programmes d'éducation sur le SIDA ;
- œuvreront dans le sens d'un engagement de la communauté internationale en faveur de la mobilisation de ressources et de la création d'alliances programmatiques ;
- aideront à l'élaboration de programmes de développement d'un potentiel d'action, notamment la constitution de réseaux de ressources techniques.

IX. Etapes à suivre

54. Afin de mettre sur les rails un processus pour la mise en œuvre d'une riposte du secteur de l'éducation à la question du SIDA, les étapes suivantes pourront être entreprises :

- lancement d'un processus pour la formulation d'une stratégie ONUSIDA coordonnée conçue pour appuyer et renforcer les actions au niveau national ;
- élaboration dans les deux ans de plans d'action ONUSIDA spécifiques d'appui aux ripostes contre le SIDA menées sur le plan national par le biais du secteur de l'éducation ;
- aide technique dans les domaines suivants :

a. Coordination et sensibilisation

55. Les trois actions concertées suivantes des Coparrainants, et des gouvernements qu'ils représentent, seront les pivots d'une riposte déterminée :

- i) Education pour tous. Le principe de l'éducation universelle bénéficie du soutien de tous les organismes, qui d'ailleurs mobilisent des ressources importantes pour l'appliquer. Le but de l'Education pour tous est maintenu, malgré les ravages que le SIDA provoque sur le secteur de l'éducation. Un ordre du jour commun a été établi pour promouvoir sans relâche l'accès à une éducation de qualité comprenant un volet sur la prévention du SIDA.

- ii) Ecoles adaptées aux besoins des enfants. Si le terme lui même ne figure pas nécessairement dans le vocabulaire de tous les organismes, le concept de l'école « totale » leur est certainement plus familier. Les Coparrainants partagent une même vision : les écoles sont plus que des bâtiments, les écoles doivent être des lieux sûrs, salubres et efficaces où l'on se sent en sécurité, et les écoles doivent être des lieux attrayants et chaleureux pour les enfants et les jeunes, y compris ceux touchés par le SIDA. De toute évidence, l'objectif est ici, au moins en partie, de protéger le secteur, les professeurs et les enfants du SIDA
- iii) Partenariat « Privilégier un programme efficace de santé scolaire (FRESH Start) pour la santé en milieu scolaire. Toutes les institutions des Nations Unies – et les autres partenaires – partagent la vision d'une approche rationnelle et ciblée pour soutenir la mise en place de programmes nationaux de santé scolaire. Et toutes les institutions s'accordent à reconnaître en particulier que le SIDA est l'une des cibles majeures du partenariat FRESH Start.

56. Des groupes de travail se réuniront dans les mois à venir pour examiner : i) la stratégie d'atténuation de l'impact du SIDA sur le secteur de l'éducation ; et ii) la question des compétences psychosociales. Normalement, la stratégie proposera une hiérarchisation des domaines d'intervention, ainsi que des mécanismes de coordination des activités des Coparrainants. Le Secrétariat mènera une large série de consultations pour veiller au consensus concernant le processus de mise en œuvre de la stratégie. Un sous-groupe sur les compétences psychosociales sera chargé de préciser et soutenir l'approche fondée sur les compétences psychosociales, notamment par la distribution de documents de sensibilisation et d'autres éléments de base d'aide à la formation.

b. Formation dans le domaine des compétences sociales et développement d'un potentiel d'action

57. Une série d'ateliers régionaux de formation sera organisée dans le but de renforcer l'approche fondée sur les compétences psychosociales et d'identifier les principaux formateurs dans chaque région et dans chaque pays. Les ateliers régionaux seront suivis, selon les besoins, d'ateliers de formation sur le plan local, national ou sous-régional (plusieurs pays). L'objectif de la formation est d'aider les pays à passer à l'échelle supérieure dans le domaine de l'action fondée sur les compétences psychosociales.

c. Recherche et évaluation

58. Les principaux éléments à l'appui de l'approche fondée sur les compétences psychosociales seront compilés dans le but d'élaborer des outils conviviaux de sensibilisation. Une analyse par sexe de ces outils sera entreprise au niveau régional. Des modèles et indicateurs clés pour l'évaluation des programmes aux différents niveaux seront élaborés et diffusés.

X. Conclusions

59. Dans un monde où sévit le SIDA, l'éducation ne peut plus être ce qu'elle était auparavant. Peu à peu, l'épidémie de SIDA réduit à néant les nombreuses avancées réalisées au cours des 50 dernières années sur le front du développement, notamment du point de vue de l'alphabétisation et de l'espérance de vie. Or, le secteur de l'éducation peut assurément contribuer à prévenir la propagation du VIH et à atténuer ses conséquences négatives. Toutefois, pour concrétiser ce potentiel, le secteur de l'éducation doit opérer certains ajustements : améliorer l'accès à l'éducation et les résultats obtenus en termes d'apprentissage réel; intégrer une information sur la santé sexuelle et le SIDA dans les programmes à tous les niveaux ; garantir que chaque écolier acquière les compétences psychosociales indispensables ; et améliorer son profil en matière de droits de l'homme au regard des programmes et procédures. Enfin, le secteur de l'éducation doit également apporter une réponse complète aux besoins de son personnel et à ses défis systémiques internes, mais aussi encourager la participation des parents, des jeunes et de la communauté.

60. La riposte coordonnée du secteur de l'éducation envisagée face à l'épidémie de SIDA, via ses domaines d'action stratégique, a pour but de réduire les effets négatifs du SIDA sur le système éducatif, et d'accroître la participation du secteur de l'éducation dans la lutte contre la maladie.

61. Le CCP est invité à approuver le processus d'élaboration d'une stratégie ONUSIDA coordonnée dans le secteur de l'éducation aux fins d'appui et de renforcement des actions nationales.